

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021. AUTORISATION

Séance du 3 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Tartary à M Cristofoli
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bru.

La séance est ouverte,

Délibération du : 3 février 2021
Rendue exécutoire le : 5 février 2021
Publiée le : 5 février 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 3 février 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021. AUTORISATION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

Les associations jouent un rôle fondamental sur le territoire en proposant des actions et des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives, humanitaires, environnementales. Elles participent à la dynamique locale, citoyenne et solidaire, et contribuent à faire vivre la Ville et ses quartiers.

Dans le contexte incertain sans précédent lié à la crise sanitaire, la municipalité souhaite en 2021 accompagner le monde associatif à travers un soutien qui passe par :

- Des réajustements permanents au fil des semaines et des contraintes sanitaires pour permettre les pratiques sportives et culturelles des mineurs notamment.
- Un plan de formation et des services personnalisés pour accompagner au mieux les dirigeants associatifs.
- Le lancement d'une instance de concertation qui prendra la forme d'un conseil local de la vie associative.
- Un renforcement des partenariats dans les prochaines conventions d'objectifs.
- La consolidation du budget des subventions.

86 dossiers ont été retenus sur 92 demandes de subventions. En s'appuyant sur trois piliers, le social, l'écologie, et les pratiques démocratiques, l'équipe municipale souhaite soutenir plus particulièrement les projets de proximité à visée sociale ainsi que le secteur culturel et éducatif.

Le budget primitif sera voté lors du Conseil Municipal du 7 avril 2021. Il sera proposé au Conseil Municipal de voter une enveloppe de 1,121 millions pour les subventions de fonctionnement aux associations qui permettra, en plus des subventions proposées dans cette délibération, de verser des subventions liées au contexte de la crise sanitaire.

En plus de cette enveloppe, la Ville a également décidé de verser lors du Conseil Municipal du 16 décembre :

- une subvention de 40 488,50 € à l'ADSI Technowest (dispositif du PLIE)
- une subvention de 13 940 € à l'ADIE (en faveur du micro crédit).

Afin de ne pas pénaliser davantage le fonctionnement des associations, il est proposé de voter les subventions aux associations dès le mois de février, pour permettre un versement rapide.

Les subventions sont allouées en faveur :

- du socle de fonctionnement de l'association,
- de projet(s) d'action,
- d'investissement(s) spécifique(s).

Pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, conformément à la réglementation, des conventions spécifiques ont été établies avec la commune. Elles sont présentées dans une annexe distincte des associations bénéficiant d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget principal pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement.

La Ville soutient également les associations qui souhaitent investir sur du matériel spécifique par l'octroi de subventions d'équipement.

Ces subventions seront imputées sur le compte 20421 du budget principal.

L'instruction budgétaire et comptable des communes M14 rend obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement. Il est donc proposé de les amortir sur trois ans.

La Ville versera une subvention d'équipement aux associations suivantes :

- Entente athlétique de Saint-Médard-en-Jalles : 10 000 € pour l'achat de matériel à usage professionnel pour des athlètes paralympiques
- ASCO : 5 300 € dont 2 100 € pour l'acquisition d'un mini bus et 3 200 € pour l'insonorisation du « café d'abord »
- ASSM : 1 960 € dont 210 € pour l'achat d'un ordinateur (comité directeur), 600 € pour l'acquisition de matériel COVID (Tennis), 1 000 € pour le soutien à la compétition (achat spécifique) taekwondo, et 150 € pour l'achat de matériel vidéo pour l'aïkido
- Confluences : 2 200 € dont 1 500 € pour l'achat d'une pergola et 700 € pour la ludosphère
- Bel étoile : 200 € pour du matériel Vidéo
- Compagnie à coucher dehors : 1000 € d'investissement pour le spectacle Superprincesse
- La balle aux pieds : 250 € pour l'achat de matériel d'extérieur.

Les subventions d'équipement ne seront versées aux associations qu'à réception de leurs factures d'achat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider le versement de ces subventions destinées aux différentes associations.

Il est enfin précisé que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes :

Mélanie Laplace	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles
Antoine Augé Bruno Cristofoli	Saint-Médard Rugby Club
Karine Guérin Bruno Cristofoli	ASCO
Françoise Fize Karine Guérin	Confluences
Karine Guérin Pascal Tartary	ESTRAN
Cécile Pouban Bernard Cases	Association du Personnel Municipal
Pascale Bru Karine Guérin	Gestes et Expression
Stephen Apoux	Club d'entreprises des portes du Médoc
Hakima Courrèges Françoise Fize Caroline Berbis Stephen Apoux Patrice Claverie	Mission locale Technowest
Pascale Bru	ACPG (Association des Cinémas de Proximité des la Gironde)
Karine Guérin Cécile Marenzoni François Grémy	Comité de jumelage

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Fixe comme suit le montant de subvention à attribuer à chacune des associations figurant dans les tableaux en annexe.

Impute la dépense correspondante à l'article 20421 du budget principal pour l'exercice en cours pour ce qui concerne les subventions d'équipement.

Décide d'amortir les subventions d'équipement sur 3 ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 2804421 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux".

Précise que l'amortissement des subventions d'équipement commencera sur l'exercice 2022 et finira sur l'exercice 2024.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 3 février 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat

Subventions aux associations d'un montant inférieur à 23 000 € :

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2021	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021
	PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL		ACOMPTE	SOCLE FONCTIONNEMENT		
EDUCATION, FORMATION, INSERTION									
AJR (aide aux jeunes en recherche d'emploi)		X	X			1 200 €		1 200 €	
COLLEGE F.MAURIAC FOYER						500 €		500 €	
INSUP FORMATION/APP						3 000 €		3 000 €	
PARENTS D'ELEVES DU LYCEE JEHAN DUPERIER						300 €		300 €	
SAPEURS POMPIERS CADETS						200 €		200 €	
TOTAL						5 200 €		5 200 €	
ACTION SOCIALE, SANTE									
ADSB ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE		X		X		200 €		200 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE		X				500 €		500 €	
GIHP							500 €	500 €	
LES BLOUSES ROSES						200 €		200 €	
LES CLOWNS STETHOSCOPIES						300 €		300 €	
OAREIL		X				160 €		160 €	
VIE LIBRE						300 €		300 €	
TOTAL						1 660 €	500 €	2 160 €	
DEFENSE DES DROITS ET CAUSES									
COMITE D'ENTENTE D'ASSOCIATION D'ANCIENS COMBATTANTS			X			700 €	800 €	1 500 €	
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie)		X	X			700 €	500 €	1 200 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2021	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021
	PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL		ACOMPTE	SOCLE FONCTIONNEMENT		
LOTISSEMENT LE MOULIN DE CAUPIAN		X		X		400 €		400 €	
LOTISSEMENT LE PRE DE GAJAC		X		X		400 €		400 €	
PRADO 33 (service d'aide à la personne)		X				3 500 €		3 500 €	
VELO CITE						900 €	700 €	1 600 €	
TOTAL						6 600 €	2 000 €	8 600 €	
ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL									
CLUB D'ENTREPRISES						1 000 €		1 000 €	
COOP ALPHA ET COOP&BAT		X				2 000 €		2 000 €	
LA RONDE DES QUARTIERS				X			1 000 €	1 000 €	
TRANSTECH						2 750 €		2 750 €	
TOTAL						5 750 €	1 000 €	6 750 €	
CULTURE									
ADRIA		X		X				10 000 €	
AGENCE DE MEDIATION DES PAYS DU SAHEL			X			1 000 €		3 000 €	
AU FIL DE L'ACTE		X	X	X		400 €		1 400 €	
BEL'ETOILE		X		X				500 €	200 €
BDC ONE DANS LA VAGUE			X			200 €		500 €	
CANTEJALLES		X	X			600 €		1 000 €	
CHORESylvaine		X	X			300 €	700 €	1 000 €	
CINEMA DE PROXIMITE (ACPG)						3 300 €		3 300 €	
COMITE DE JUMELAGE		X	X			3 000 €		3 000 €	
COMPAGNIE A COUCHER DEHORS		X	X			4 000 €	5 850 €	9 850 €	1 000 €
GIVB (GROUPE D'INTERVENTION VOCAL BASIC)		X	X			2 000 €	3 000 €	5 000 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2021	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021
	PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL		ACOMPTÉ	SOCLE FONCTIONNEMENT		
LA CLE DES CHANTS		X				150 €	650 €	800 €	
MATIERE COULEUR			X			150 €	150 €	300 €	
PATRIMOINE SAINT MEDARD		X	X			1 000 €	1 000 €	2 000 €	
PHOTO CLUB DECLIC'JALLES		X				150 €	150 €	300 €	
TOTAL						16 250 €	25 700 €	41 950 €	1 200 €
ACTION CARITATIVE ET HUMANITAIRE									
RESTAURANTS DU COEUR							1 500 €	1 500 €	
SARMENTS SOLIDAIRES			X	X		450 €		450 €	
SECOURS CATHOLIQUE		X	X	X		500 €		500 €	
SECOURS POPULAIRE		X	X	X		800 €	1 200 €	2 000 €	
TOTAL						1 750 €	2 700 €	4 450 €	
LOISIRS ET VIE SOCIALE									
AMICALE DU QUARTIER DU BOURDIEU						150 €	350 €	500 €	
AMITIES SAINT MEDARDAISES		X	X			7 000 €		7 000 €	
BONSAI CLUB GIRONDIN		X				200 €	150 €	350 €	
AVEC'L			X			900 €		900 €	
DYNAMIC'S SENIORS		X	X			7 000 €		7 000 €	
FET EN JALLES		X	X			700 €	3 300 €	4 000 €	
JARDINIERS DE FRANCE		X	X	X		600 €	200 €	800 €	
LOISIRS CREATIFS DES JALLES		X				500 €		500 €	
LOTISSEMENT VILLAGEXPO			X	X		300 €	300 €	600 €	
REVEIL GAJACAIS		X	X	X		700 €	500 €	1 200 €	
TOTAL						18 050 €	4 800 €	22 850 €	
SPORT									
ACCA - ASSO. COMMUNALE DE CHASSE AGREEE			X	X		1 500 €		1 500 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2021		REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021
	PERSONNEL	LOCAUX PONTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL	ACOMPTE	SOCLE FONCTIONNEMENT	PROJETS-ACTIONS			
ASSOCIATION DE PECHE – LES MOULINS DE ST MEDARD			X	X			600 €		600 €	
BADMINTON CLUB		X	X			500 €	1 000 €		1 500 €	
BOWLING CLUB DES JALLES		X				1 500 €	600 €		2 100 €	
CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE PETANQUE		X	X	X			200 €		200 €	
COLLEGE F.MAURIAC SPORT		X		X			500 €		500 €	
CORPS A COEUR		X	X			900 €	1 500 €		2 400 €	
ENTENTE CYCLISTE MEDOC ATLANTIQUE						1 700 €			1 700 €	
FOXES FOOTBALL AMERICAIN		X	X	X			500 €		500 €	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST MEDARD		X	X	X			700 €		700 €	
HOCKEY CLUB DES JALLES							500 €		500 €	
JUDO CLUB SAINT MEDARD		X					1 500 €		1 500 €	
LA BALLE AU PIED – LES COPAINS D'ABORD		X	X	X		500 €	4 000 €		4 500 €	250 €
LE HAILLAN ST MEDARD TENNIS DE TABLE		X	X	X			1 500 €		1 590 €	
MAGUDAS SPORT		X	X				350 €		350 €	
ROLLER BUG			X	X	7 241,50 €		20 000 €		20 000 €	
SAINTE MEDARD ARCHERS DES JALLES		X	X			160 €	13 000 €		13 160 €	
SAINTE MEDARD HANDBALL CLUB		X	X			2 000 €	17 000 €		19 000 €	
SUD MEDOC ORIENTATION GIRONDE		X				75 €	500 €		575 €	
TEAM ST MEDARD			X				200 €		200 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2021		REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021
	PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL	ACOMPTE	SOCLE FONCTIONNEMENT	PROJETS-ACTIONS			
TENNIS CLUB HASTIGNAN		X		X		700 €	300 €	1 000 €		
USEP HASTIGNAN		X				300 €		300 €		
TOTAL					7 241,50 €	66 650 €	7 725 €	74 375 €	250 €	
TOTAL GENERAL					7 241,50 €	121 910 €	44 425 €	166 335 €	1 450 €	

Subventions aux associations d'un montant supérieur à 23 000 € :

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2021		REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021
	PERSONNEL	LOCAUX PONTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL	ACOMPTES + CARNAVAL	SOCLE FONCTIONNEMENT	PROJETS ACTIONS			
EDUCATION, FORMATION, INSERTION										
MISSION LOCALE TECHNOWEST			X	X			36 366 €		36 366 €	
TOTAL							36 366 €		36 366 €	
ECONOMIE ET DEVELOPEMENT LOCAL										
BORDEAUX TECHNOWEST			X				47 000 €		47 000 €	
TOTAL							47 000 €		47 000 €	
CULTURE										
GESTES ET EXPRESSIONS		X	X				78 000 €	7 000 €	85 000 €	
ESTRAN		X	X	X			50 000 €	4 000 €	54 000 €	
TOTAL							128 000 €	11 000 €	139 000 €	
LOISIRS ET VIE SOCIALE										
ASCO	X		X	X			129 000 €		129 000 €	5 300 €
CONFLUENCES	X	X	X	X			205 500 €	9 800 €	215 300 €	2 200 €
APM ASSOCIATION DU PERSONNEL MUNICIPAL	X	X	X	X			64 460 €	860 €	65 320 €	
TOTAL							398 960 €	10 660 €	409 620 €	7 500 €
SPORT										
ASSM – ASSOCIATION SPORTIVE DE ST MEDARD EN JALLES		X	X	X			85 000 €	4 050 €	89 050 €	1 960 €
ENTENTE ATHLETIQUE ST MEDARD HALTEROPHILIE			X	X			16 000 €	2 000 €	18 000 €	10 000 €
SAINT MEDARD RUGBY CLUB		X	X	X			80 000 €		80 000 €	
FOOTBALL CLUB DE ST MEDARD		X	X	X			54 000 €		54 000 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2021	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021
	PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS	MATERIEL		ACOMPTES + CARNAVAL	SOCLE FONCTIONNEMENT		
SAINT MEDARD BASKET CLUB		X	X	X	14 539 €	41 500 €	3 500 €	45 000 €	
TOTAL					92 102,50 €	276 500 €	9 550 €	286 050 €	11 960 €
TOTAL GENERAL					280 031,50 €	886 826 €	31 210 €	918 036 €	19 460 €



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_004
Date de la décision :	2021-02-03 00:00:00+01
Objet :	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique :	033-213304496-20210203-DG21_004-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210203-DG21_004-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
Nom original :		
DG21_004.pdf	application/pdf	3087820
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210203-DG21_004-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	3087820

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2021 à 10h43min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 février 2021 à 10h43min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 février 2021 à 10h43min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 février 2021 à 10h53min20s	Reçu par le MI le 2021-02-05